

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0274**

commune (s) : Meyzieu

objet : Rue du 8 mai 1945 - Réaménagement - Travaux de voirie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0274**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue du 8 mai 1945 - Réaménagement - Travaux de voirie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-6096 en date du 25 février 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations relatives aux travaux de voirie concernant le réaménagement de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 11 juillet 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sacer Sud-Est pour un montant de 390 054,75 € HT, soit 466 505,48 € TTC.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer ce marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la réalisation des travaux de voirie du réaménagement de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Sacer Sud-Est pour un montant de 390 054,75 € HT, soit 466 505,48 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 0824 - opération n° 921.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.